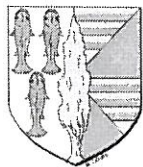


Membres en exercice	15
Membres présents	15
Pouvoir	0
Votants	15



Le trente mars deux mille quatorze, à neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de L'Orbrie se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2014 par Madame Noëlla LUCAS, Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Secrétaire de séance : Claude GRATEAU

1. Installation du conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, maire sortante, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2. Election du maire

Monsieur Jean Charles GUIADEUR préside l'assemblée en qualité de doyen d'âge.

Il constate que les conseillers présents forment le quorum et les invite à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Madame Noëlla LUCAS, ayant obtenu 14 voix, **est proclamée maire** et immédiatement installée.

3. Fixation du nombre de postes d'adjoints

Considérant que la commune a droit à un effectif maximum de quatre adjoints, le conseil municipal décide d'approuver la création de **trois postes d'adjoints** au maire.

4. Election des adjoints

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints et rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Election du premier adjoint

Au premier tour de scrutin, **Monsieur Jean-Luc LAMY**, ayant obtenu 14 voix, est proclamé **premier adjoint** et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Au premier tour de scrutin, **Madame Brigitte GRIMAUD**, ayant obtenu 14 voix, est proclamée **deuxième adjointe** et immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

Au premier tour de scrutin, **Monsieur Nicolas CELLIER**, ayant obtenu 13 voix, est proclamé **troisième adjoint** et immédiatement installé.

5. La liste des conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte est établie dans l'ordre du tableau du conseil municipal :

Titulaire : Madame Noëlla LUCAS

Suppléant : Monsieur Jean-Luc LAMY

A L'Orbrie, le 31 mars 2014

Le Maire,

Noëlla LUCAS

